ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 72179

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des jeunes agriculteurs. Les jeunes agriculteurs sont, du fait de leur endettement lié à l'installation, plus fragiles devant les crises telles celles de la viticulture, de l'élevage liée aux pandémies, ou de l'arboriculture. Le remboursement d'emprunt dans les périodes durant lesquelles nationalement, voire internationalement toute une profession est en difficulté financière, réduit leur chance de pérenniser leur exploitation. Il est nécessaire pour éviter que nos campagnes ne soient tranformées en friche et préserver la richesse de nos paysages, de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs mais aussi de leur permettre de passer ces crises. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour aider la pérennisation des exploitations des agriculteurs nouvellement installés.

Texte de la réponse

Un jeune agriculteur s'installant pour la première fois peut solliciter les aides publiques de l'Etat cofinancées par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - garantie (dotation et/ou prêts) s'il présente un projet économiquement viable et répondant aux conditions réglementaires exigées. Le jeune peut bénéficier d'un suivi technique ou économique afin de l'accompagner. Par ailleurs, le jeune en difficulté peut bénéficier d'un plan de redressement avec l'accord des créanciers si la viabilité de son exploitation n'est pas remise en cause et bénéficier dans ce cadre d'une aide financière. Celle-ci consiste en une prise en charge partielle de frais financiers bancaires ou de cotisations sociales. En outre, le fonds d'allégement des charges financières (FAC) permet des prises en charge d'intérêts et des aménagements de dettes ou, de manière exceptionnelle, des abandons de créances au profit d'exploitations fragilisées par des aléas conjoncturels.

Données clés

Auteur : M. Alain Fabre-Pujol
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72179
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 398
Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1886